

N° D'ORDRE : 2021-163

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 14 décembre 2021

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

7- REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 – CREDIT DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN FOYER DES JEUNES AU CENTRE VILLAGE – ANNEE 2022

Monsieur le donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, qui rappelle qu'en vertu des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

La 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances explique que l'AP/CP relative à l'aménagement d'un foyer des jeunes au centre village a été adoptée par délibération du 10 juillet 2020 et révisée par délibérations du Conseil municipal en date du 14 décembre 2020 et du 12 mars 2021.

Il est précisé que, d'après le cabinet BASALT désigné maître d'œuvre dans le cadre de ce projet de construction et au vu des premiers éléments communiqués, le montant total des travaux pourrait s'établir à la somme de 1 245 000 € H.T soit 1 494 000 € T.TC.

Il s'agit de la configuration financière médiane des trois solutions proposées sur la pré-esquisse qui s'évaluent entre 1,200 million et 1,290 million d'euros H.T. Ce montant sera donc réajusté en fonction du scénario retenu.

A ce montant, s'ajoutent les frais d'études pour une enveloppe d'environ 213 500 € T.T.C ainsi que les études de pré-programmation déjà réalisées en 2021, les frais d'insertion des marchés. Le montant total prévisionnel s'établit donc à 1 734 134 € T.TC.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir approuver la modification de l'AP/CP comme suit :

AP/CP N°4 - FOYER DES JEUNES ET MEDIATHEQUE - REVISION 2022					
Dépenses	Etude de préprogrammation	Etudes + travaux			Montant total T.T.C
Opération	2021	2022	2023	2024	
2020-03 : Foyer des jeunes	26 634,00 €	631 000,00 €	994 000,00 €	82 500,00 €	1 734 134,00 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.</i>					
Recettes					
Conseil départemental du Var (subvention notifiée)		75 000,00 €		75 000,00 €	150 000,00 €
Conseil Régional PACA FRAT 2021 (subvention notifiée)		100 000,00 €		100 000,00 €	200 000,00 €
DETR 2021 (dotation notifiée)		93 315,00 €		117 735,00 €	211 050,00 €
Fonds de concours TPM 2021 (fonds notifié)	23 339,00 €			23 339,00 €	46 678,00 €
DRAC (demande à établir en 2022)		165 000,00 €		385 000,00 €	550 000,00 €
FCTVA (pour information)	4 369,04 €	103 509,24 €	16 055,76 €	13 533,30 €	284 467,34 €
Total recettes prévisionnelles	27 708,04 €	536 824,24 €	163 055,76 €	714 607,30 €	1 442 195,34 €
Autofinancement prévisionnel	- 1 074,04 €	94 175,76 €	830 944,24 €	-632 107,30 €	291 938,66 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. LE PEN, M. DEZERAUD, Mme MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

- d'approuver la modification de l'AP/CP telle qu'elle a été énoncée.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT